

# COMMUNE DE PITRES

Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 16 octobre 2024

## ORDRE DU JOUR :

- 1) URBANISME : TRANSFERT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ;
- 2) INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A DES TRAVAUX DE SURBAISSE POUR LA REALISATION DE PASSAGES PIETONS SUR DIVERSES VOIRIES DE LA COMMUNE ;
- 3) FINANCES LOCALES : SALLE DES BONS MOMENTS : TARIFS DES PRESTATIONS ;
- 4) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES ;
- 5) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES ;
- 6) FINANCES LOCALES : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ;
- 7) LOGEMENT : RAPPORT DU MANDATAIRE - EXERCICE 2023 - MONLOGEMENT 27 ;
- 8) DIVERS

**Présents** : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Jacques SOREL, Michel BIENVENU, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Sébastien BOISSEL, Elodie LACOMBE, et Jean-Pierre COBERT, conseillers municipaux.

**Absents excusés représentés** : David LECLERCQ par Nicolas QUENNEVILLE, Gabriel GRAFF par Florence LAMBERT, Céline DUVAL par Nadège LEVEE, Irène MARIE par Jessica RIBEIRO, Gianni LEFEBVRE par Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN par Sabrina EUSEBE.

**Absents excusés** : Ourida GUEZOUL, Gaëtan DUBOURG, Benoit BIVILLE, Laurence RIDIRA et Christophe PETIT.

**Secrétaire de séance** : Nicolas QUENNEVILLE.

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 18 septembre 2024. Il n'y a pas d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant le début de la séance, Mme la maire demande aux conseillers et aux personnes présentes d'observer une minute de silence en mémoire de Dominique BERNARD professeur de lettres assassiné le 13 octobre 2023 et de Samuel PATY professeur d'Histoire - géographie assassiné le 16 octobre 2020 ; tous deux assassinés par des terroristes islamistes.

<b>1) <u>URBANISME</u> : TRANSFERT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</b>
---

Madame la maire rapporte que nous venons de constater qu'une petite partie du trottoir et de la voirie, rue de l'église, est du domaine privé de la commune.

Cela concerne la parcelle cadastrée section C n° 1501 d'une contenance de 10 m<sup>2</sup>.

Il n'existe aucun intérêt à conserver cette parcelle dans le domaine privé communal et il convient donc de transférer cette parcelle dans le domaine public communal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de transférer la parcelle C n° 1501 d'une contenance de 10 m<sup>2</sup> dans le domaine public communal.

**2) INTERCOMMUNALITE : AGGLOMERATION SEINE-EURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A DES TRAVAUX DE SURBAISSE POUR LA REALISATION DE PASSAGES PIETONS SUR DIVERSES VOIRIES DE LA COMMUNE**

Madame la maire rapporte que des travaux de surbaissés pour la réalisation de passages piétons sur diverses voiries de la commune ont été effectués par l'Agglomération Seine-Eure. Il convient de signer une convention financière relative à ces travaux.

Coût d'objectif global de travaux : 100 827.64 € HT, soit 120 993.17 € TTC

Les dépenses de l'opération sont réparties de la manière suivante :

<b>Montant des travaux</b>	<b>87 296.65 € HT</b>
Aléas 10 %	8 729.67 € HT
Taux de révision 5 %	4 801.32 € HT
<b>Total des travaux</b>	<b>100 827.64 € HT</b>
Participation Agglo 67.5 %	68 058.66 € HT
<b>Participation de la commune 32.5 %</b>	<b>32 768.98 € HT</b>

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la maire à signer la convention financière avec l'Agglomération Seine-Eure

**3) FINANCES LOCALES : SALLE DES BONS MOMENTS : TARIFS DES PRESTATIONS (Annule et remplace la délibération n° 2024-52 )**

Madame la maire expose qu'il convient de fixer à nouveau les tarifs de la nouvelle salle de location « Salle des bons moments ». Cette salle peut recevoir 50 personnes assises et elle est équipée de vaisselle pour 50 personnes et d'un vidéoprojecteur

Elle dispose d'une connexion WIFI :

Le système en place est un CloudSpot sur le même principe que la médiathèque. Il permettra d'accéder à internet via un identifiant et un mot de passe qu'il conviendra de créer à l'avance lors de la location de la salle.

Ce dispositif dispense la mairie de devoir assumer la responsabilité des accès effectués et du stockage des sites visités par les utilisateurs. Ces opérations se feront automatiquement et les autorités judiciaires pourraient, si nécessaire, se voir communiquer l'historique des connexions via une commission rogatoire. La mairie et les acteurs municipaux concernés se voient donc par ce biais déchargés de toute responsabilité pénale.

Un usager utilisateur de la salle pourra donc solliciter le droit d'usage de l'internet via son réseau wifi moyennant la délivrance d'un ticket (identifiant + mot de passe). Ce ticket est facilement délivrable via un accès internet et peut être produit à la demande de la personne qui gère le processus de la location de la salle à l'accueil de la mairie.

A noter que l'on peut produire des tickets pour une heure ou plusieurs heures, un jour ou plusieurs à la demande dans l'hypothèse d'une location à une entreprise (1 ticket par utilisateur)

Mme la maire propose les tarifs suivants (vaisselle et vidéoprojecteur compris) :

- 250 € pour le week-end du samedi au dimanche soir pour les habitants de Pîtres ;
- 450 € pour le week-end du samedi au dimanche soir pour les extérieurs ;
- 150 € la journée pour les habitants ;
- 200 € la journée pour les extérieurs ;

- Caution de 1 500 € ;
- Assurance obligatoire pour les utilisateurs ;
- Mise à disposition à titre gracieux pour les associations locales en semaine pour un évènement interne à titre exceptionnel.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote les tarifs et les dispositions indiqués ci-dessus.

#### 4) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES

Madame la maire expose qu'il convient d'accepter les chèques ci-dessous :

- IPSOS : .....60.00 € (Participation sondage) POUR LE CCAS
- AXA ..... 531.38 € (Indemnité bris de glace)
- AXA ..... 493.21 € (Indemnité de sinistre)
- AXA ..... 331.97 € (Indemnité choc véhicule)
- AXA ..... 852.68 € (Indemnité de sinistre)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les chèques ci-dessus.

#### 5) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES

Madame la maire expose : Les crédits prévus à certains articles du budget primitif de la commune de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits ci-après :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
60668	Produits pharmaceutiques	+ 104,00	
61521	Entretien de terrains	+ 15 000,00	
615221	Entretien bâtiments publics	+ 16 000,00	
615228	Entretien autres bâtiments publics	+ 4 000,00	
615232	Entretien de réseaux	+ 2 600,00	
61551	Entretien matériel roulant		-5 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	+ 2 000,00	
62268	Autres honoraires	+ 14 000,00	
63512	Taxes foncières		-21 126,00
6574	Subventions aux associations (RAS Romilly Association Sportive)	+ 480.00	
6865	Dotation aux provisions et risques		-28 058,00
<b>TOTAL VIREMENTS DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 54 184,00</b>	<b>-54 184,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
<b>OPERATION 102 TRAVAUX MAIRIE</b>			
21311	HOTEL DE VILLE		-50 000,00
<b>OPERATION 113 ESPACE DES DEUX RIVES</b>			
2135	INSTALLATIONS GENERALES	+ 50 000,00	
<b>TOTAL VIREMENTS DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>

Madame la maire, expose les raisons des augmentations et diminutions de crédit.

M. Cobert demande pourquoi les crédits pour l'entretien des bâtiments ont augmenté à ce point.

Madame la maire répond que les bâtiments, avant notre prise de fonction, ont été très peu entretenus et que la municipalité actuelle ne peut pas toujours tout prévoir.

Mme Levée souligne que l'investissement dans le matériel roulant neuf a permis de baisser de 5 000 € les frais de fonctionnement concernant l'entretien des véhicules.

Madame la maire souligne que la municipalité entretient l'existant comme promis lors de la campagne électorale et que cela à un coût important mais nécessaire.

Le conseil municipal : Après délibération, à l'unanimité, APPROUVE les virements de crédits ci-dessus.

### 6) FINANCES LOCALES : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES

Madame la maire rapporte qu'il serait intéressant de créer une régie d'avance pour pouvoir effectuer des petits achats sans mandatement préalable.

Pour cela, il faut définir le montant maximum de la régie ainsi que les achats possibles.

Elle propose de fixer à 2 000 € le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur pour payer les dépenses suivantes :

- Carburant ;
- Alimentation ;
- Fournitures d'entretien ;
- Fournitures de petit équipement ;
- Fournitures administratives ;
- Fêtes et cérémonies.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la maire à solliciter l'avis du comptable public sur la création de la régie d'avances.

## **7) LOGEMENT : RAPPORT DU MANDATAIRE - EXERCICE 2023 - MONLOGEMENT27**

Présentation par Mme Nadège Levée du rapport de MonLogement27

## **8) DIVERS**

### **Octobre ROSE**

Madame la maire dit qu'elle souhaitait que la mairie s'associe à Octobre Rose et qu'avec le COS elle a pu organiser une collecte sur PITRES pour l'ARC.

Cette collecte est une réussite puisqu'au départ nous disposions de 200 rubans roses mais une association comme la Zumba et des entreprises comme Oxy'zen et le CE de Manoir Industries se sont associés à cette collecte. Pour ces donatrices et donateurs nous avons dû confectionner beaucoup de rubans roses supplémentaires.

Elle profite donc de ce conseil pour les remercier vivement ainsi que tous les habitants qui viennent déposer leur don dans le hall de la mairie ou à la médiathèque.

La collecte se poursuit jusqu'à la fin du mois. Le don attendu est de 1 € mais il est bien sûr possible de donner plus.

### **Festivités**

Halloween le 31 octobre avec distribution de bonbons aux enfants déguisés en mairie et à la médiathèque à partir de 15h.

Halloween le 1er novembre préparé par Pitres'anim

Marché de Noël le 1er décembre préparé par Pitres'anim

### **Remerciements :**

Association Vie et Espoir pour la subvention accordée par la commune ;

MM. Alain Héroux et Stéphane Machu pour le cadeau et les fleurs offerts par le conseil municipal lors de leur mariage le 21 septembre dernier.

Fin de la séance à 19 h 17